

Le Médiateur du Cinéma

6 JAN. 2012

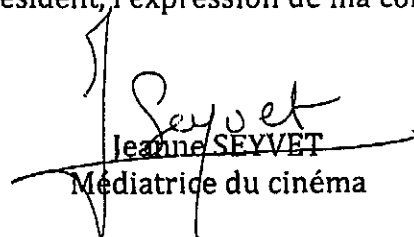
Monsieur le Président,

En vertu des dispositions de l'article L. 752-17 du Code de commerce, j'ai l'honneur d'exercer un recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial siégeant en matière cinématographique à l'encontre de la décision prise le 27 octobre 2011 (reçue à la Médiature du cinéma le 8 décembre 2011) par la commission départementale d'équipement cinématographique de la Drôme qui a autorisé la création d'un multiplexe à l enseigne « PALACE STUDIOS » à Donzère comportant 8 salles pour un total de 1 499 places.

En premier lieu, l'accord d'association signé entre les sociétés SARL FILS et SAS CINEMA PALACE, s'il établit qu'il y aura des liens capitalistiques entre les deux entités au sein de la société d'exploitation du multiplexe à venir, ne mentionne pas l'avenir réservé au cinéma PALACE à Montélimar, alors que ce cinéma pourrait perdre, aux dires mêmes du demandeur, 55% de ses entrées à l'ouverture du multiplexe. De même, l'avenir du deuxième cinéma de Montélimar, LES 7 NEFS, récemment rénové et équipé en 3D n'est pas mentionné dans le projet, alors que cet établissement devrait, selon le demandeur perdre 30% de ses entrées après la réalisation du multiplexe de Donzère. Les effets du projet sur les principaux établissements de Montélimar pourraient menacer la pérennité des établissements de centre ville de Montélimar qui assurent une diversité de l'offre au public de cette ville.

En deuxième lieu, la programmation envisagée par le projet ne présente pas une offre foncièrement différente et complémentaire de celle proposée aujourd'hui par les deux cinémas généralistes de Montélimar. Le projet, s'il offre l'avantage de proposer un équipement moderne aux habitants de la zone d'influence dont le nombre augmente, n'offre toutefois pas aujourd'hui les garanties du maintien d'une activité cinématographique dans la ville de Montélimar.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jeanne SEYVET
Médiatrice du cinéma

Monsieur le Président de la
Commission nationale d'aménagement cinématographique
Centre national de la Cinématographie
Mission de la diffusion
32, rue de Galilée
75016 PARIS